



# Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervois

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

N°95

septembre-octobre 2011

## VŒUX DU NOUVEL AN

Le maire Alain FABRE, entouré du Conseil municipal, présentera ses vœux à la population le 6 janvier 2012 à 18 h, à la salle des fêtes. Tous les bizois et leurs amis sont cordialement invités à cette rencontre qui sera clôturée par un apéritif convivial.

## SAPEURS-POMPIERS DE L'AUDE ET DE BIZE

Lors du conseil d'administration du SDIS, il a été fait un comparatif sur l'activité des casernes à période égale pour 2010 et 2011.

Pour BIZE il y a eu 55 interventions de moins :

- 2010 - toutes interventions : 391 dont : 219 secours à personnes, 100 incendies, 33 accidents sur la voie publique, 39 opérations diverses.
- 2011 - toutes interventions : 336 dont : 204 secours à personnes, 66 incendies, 29 accidents sur la voie publique, 37 opérations diverses.

Par contre les interventions de l'hélicoptère de secours augmentent régulièrement au niveau du département : 286 interventions en 2010 pour 323 en 2011 (sur 9 mois) soit plus d'une intervention par jour.

Il en est de même pour les interventions des infirmiers (res) sapeurs-pompiers : 6011 en 2010 et 7262 en 2011. On peut aussi noter environ 7000 accès directs à la maison médicale de Narbonne.

Le quantitatif des interventions Accidents sur la voie publique reste stable pour le département, toutefois l'accidentologie routière nécessite de plus en plus les sapeurs-pompiers pour opérer des actions de désin-carcération longues et techniques.

## ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE FORAGE D'EAU ALIMENTANT LA COMMUNE

Depuis l'été 2007, le village de Bize et le hameau de Cabezac sont alimentés en eau potable depuis un forage profond situé sur le coteau à 200 mètres à l'ouest du rond point de Cabezac. Le forage fournit aussi une partie de l'eau alimentant les villages de Ginestas et d'Argeliers.

Une enquête publique a lieu du 3 au 30 novembre 2011 inclus en vue de déclarer d'utilité publique ce forage et notamment de définir le périmètre dans lequel un certain nombre d'interdictions seront imposées. Ce périmètre est prévu sur une zone s'étendant sur environ 350 mètres au nord et à l'ouest du forage, 50 mètres dans les autres directions.

Un dossier et un registre d'enquête destiné à recevoir les observations sont à disposition du public pendant la durée de l'enquête dans les mairies de Sainte-Valière, Bize, Ginestas et Argeliers.

En outre un commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public dans les mairies, de 9h à 12h :

le 10 novembre à Ginestas, le 15 novembre à Argeliers, le 21 novembre à Bize, le 30 novembre à Sainte-Valière.

De plus, le public peut faire parvenir ses observations par lettre au commissaire-enquêteur, à la mairie de Sainte-Valière, son rapport et ses conclusions seront consultables dans les mairies, dès réception.

## GARDERIE INTERCOMMUNALE

La garderie du Centre intercommunal d'Action sociale située à Saint-Marcel (à l'angle des rues du Château d'Eau et du Progrès) accueille les enfants de 2 et 3 ans du lundi au vendredi de 8h50 à 12h et de 13h50 à 17h.

Inscriptions, en principe, le lundi pour la semaine suivante. Tél. 06 09 46 10 90. Tarif : 3€ la demi-journée.

## ÉLECTIONS PRIMAIRES DU PARTI SOCIALISTE

En vue du choix de son candidat pour l'élection du président de la République de 2012, le PS a organisé une "élection primaire citoyenne", les 9 et 16 octobre derniers à Bize, pour les électeurs inscrits sur les listes de Bize, Mailhac et Pouzols. Les résultats ont été les suivants :

1 <sup>er</sup> tour :								2 <sup>e</sup> tour :			
	Votants	Hollande	Montebourg	Aubry	Royal	Valls	Baylet		Votants	Hollande	Aubry
Bureau de Bize	173	51,5%	17,3%	15,6%	8,8%	6,4%	0%	Bureau de Bize	174	70,8%	29,2%
National	1 867 700	38,9%	17,3%	30,6%	6,9%	5,7%	0,6%	National		56,4%	43,6%

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions prises dans la séance du 5 octobre 2011

- **Installation d'un défibrillateur** : Le Conseil général de l'Aude va procéder à une opération de mise en place de défibrillateurs automatiques extérieurs, dans les communes qui le souhaitent. Le recours à un défibrillateur augmente les chances de survie lors d'un arrêt cardiaque brutal chez un adulte. La fibrillation ventriculaire est le trouble de rythme cardiaque le plus souvent en cause dans les morts subites chez les adultes. Un défibrillateur sera installé à Bize sur un emplacement extérieur qui sera défini ultérieurement. Coût d'un défibrillateur : 2500€ HT ; 1500€ à la charge de la commune, 1000€ pris en charge par le Conseil général.
- **Renforcement du réseau électrique du Faubourg** : Une partie du réseau électrique desservant le quartier du faubourg est insuffisante pour satisfaire les nouvelles puissances demandées par les abonnés. Une subvention est demandée au Syndicat audois des énergies afin de procéder au renforcement de ce réseau. Coût prévisionnel des travaux : 26 000€ HT.
- **Achat d'une parcelle de terrain à proximité des écoles** : Un terrain en friche de 6670m<sup>2</sup> situé en face du bâtiment de l'école communale sera acheté pour 240 000€ en vue d'y aménager des équipements liés à l'école et une aire de stationnement. Ce terrain faisait l'objet d'un "emplacement réservé" au bénéfice de la commune depuis plusieurs années : le prix d'achat correspond à l'estimation faite par les services des Domaines de l'État.
- **Vente d'un terrain au lieu dit "Les Fournies"** : Un terrain en friche de 31 500 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune, situé au lieu dit "Les Fournies" (face à la caserne des pompiers) dans une zone à urbaniser sous forme de lotissement, sera vendu pour 725 000€ à un aménageur, la société "Les Côteaux des Oliviers".
- **Aménagement du centre du village** : En vue de démolir un îlot de 575 m<sup>2</sup> situé rue Jaillot et d'y aménager notamment un parking, des subventions sont sollicitées auprès de l'État, du Conseil régional et du Conseil général de l'Aude. Coût prévisionnel de l'opération : 225 000€.

## DIVAGATION DE CHEVAUX

Plusieurs propriétaires de chevaux signalent qu'ils ont trouvé les clôtures de leurs parcs dans une position permettant aux animaux de s'échapper. Certains ont récupéré leurs chevaux sur les voies publiques. Il est demandé à tous de respecter ces clôtures. La divagation des chevaux peut être à l'origine d'accidents graves. La dégradation volontaire des clôtures constitue un délit.

## COMMERCE ET ARTISANAT

Le maire et son Conseil municipal souhaitent la bienvenue à l'épicerie **LA PETITE BIZOISE** qui remplace "Chez Valérie" - Tél. 04 68 46 31 01

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale de prêts est à disposition du public, 10 rue de l'Amiral Narbonne (à côté de la Salle des Fêtes). Elle fonctionne grâce aux bénévoles qui assurent son ouverture. Les prêts sont gratuits. 7600 livres, dont certains pour les enfants, sont à votre disposition. La bibliothèque est fréquentée par une centaine de lecteurs.

Ouverture : lundi de 16h à 18h, mercredi de 17h à 18h et jeudi de 15h à 17h.

## LE CINÉMA À BIZE

Le cinéma est assuré par l'association «Ciném'Aude» dont la commune de Bize est membre et à qui elle alloue une subvention annuelle de 1500€. La fréquentation annuelle est de l'ordre de 500 spectateurs à raison de 5 à 40 spectateurs par séance ; en général deux séances par mois, annoncées sur le panneau d'affichage situé devant la bibliothèque.

Dans la programmation, on trouve des films récents (un mois après leur sortie parisienne).

## RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

L'inscription sur la liste électorale de la commune est indispensable pour pouvoir voter. Les nouvelles demandes d'inscription pour l'année 2012 sont à effectuer à la mairie jusqu'au 30 décembre 2011. Tous les français majeurs, ou qui auront 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars 2012, peuvent se faire inscrire sur la liste s'ils ne le sont pas déjà. Pour les électeurs déjà inscrits, tout changement d'adresse doit être signalé à la mairie.

## Quelques informations de la Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne

- **Participation pour raccordement à l'égout** : La taxe de Participation pour Raccordement à l'Égout (P.R.E.) sera désormais dans toutes les communes du Grand Narbonne de 970€ en zone U (zone urbaine viabilisée) des Plans Locaux d'Urbanisme et de 2830€ dans les autres zones. Cette taxe était de 1600€ pour toutes les zones du PLU de la commune de Bize.
- **Fête de l'Olivier** : Le Grand Narbonne a attribué une subvention de 2500€ pour l'organisation de la Fête de l'Olivier 2011 à Bize.
- **Conseils en architecture ou en économie d'énergie** : Des permanences de conseils gratuits, sur rendez-vous, en matière d'architecture ou d'économie d'énergie ont lieu au siège du Grand Narbonne, 12 bd Frédéric Mistral (ancienne Banque de France). Dans le cadre de travaux apportant des économies d'énergie (essentiellement des économies de chauffage), sous certaines conditions, des aides pouvant aller jusqu'à 3100€ peuvent être obtenues. Pour les rendez-vous, téléphoner au 04 68 42 23 70 pour les économies d'énergie ; au 04 68 11 56 20 pour les conseils en architecture.
- **Les agents du service de collecte des ordures ménagères** ont été autorisés à présenter leur calendrier 2012 à la population